

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

ARRETE N° 2005-023 DOF
du **22 DEC. 2005**
PORTANT organisation de l'enquête publique
relative au déclassement d'une parcelle de
terrain provenant de la RD 19 sur le ban de la
commune de KOETZINGUE

Colmar, le

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

VU la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ainsi que les articles R 131- 3 à R 131-8 ;

VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;

VU le décret 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification au titre III du Code de la Voirie Routière ;

VU l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;

VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU la délibération du Conseil Général en date du 25 novembre 2005 autorisant l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement d'une parcelle de terrain sise rue du Stade à KOETZINGUE, au droit de la RD 19 ;

VU la décision préfectorale en date du 10 janvier 2005 portant établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire-Enquêteur pour l'année 2005 ;

VU le plan parcellaire indiquant la parcelle de terrain à déclasser et à classer dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin ;

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin :

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Il sera procédé, sur le territoire de la commune de KOETZINGUE, à une enquête publique tendant au déclassement et au classement dans le domaine privé départemental d'une parcelle de terrain située rue du stade à KOETZINGUE au droit de la RD 19.

L'enquête se déroulera du 10 février 2006 au 28 février 2006 inclus.

ARTICLE 2 :

Est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur : Monsieur Victor DELUNSCH, attaché principal O.N.F. en retraite, domicilié 19 rue Bellevue à 68130 ALTKIRCH.

Le Commissaire-Enquêteur siègera à la Mairie de KOETZINGUE, trois jours pendant la durée de l'enquête, soit :

- Le Lundi 10 février 2006 de 10 heures à 11 heures
- Le Jeudi 16 février 2006 de 18 heures à 19 heures
- Le Mardi 28 février 2006 de 17 heures à 18 heures
-

où il visera toutes les pièces de l'enquête et recevra les déclarations des intéressés sur le projet de déclassement et de classement.

ARTICLE 3 :

Les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la Mairie de KOETZINGUE du 10 février 2006 au 28 février 2006 inclusivement, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (sauf les samedis, dimanches et jours fériés) et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit, au Commissaire Enquêteur.

ARTICLE 4 :

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui transmettra, dans le délai d'un mois, au Président du Conseil Général - Direction des Opérations Foncières et Immobilières, le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

ARTICLE 5 :

Avis du présent arrêté sera affiché aux portes de la Mairie de KOETZINGUE et publié par tout autre procédé en usage dans cette commune quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au Maire précité et elle est certifiée par lui.

Avis de cet arrêté sera, en outre, inséré en caractères apparents, à la diligence du Département du Haut-Rhin, dans deux journaux publiés dans le Département, huit jours avant l'ouverture de l'enquête.


ARTICLE 6 :

Monsieur le Président du Conseil Général,
Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Madame le Maire de la Commune de KOETZINGUE,
Monsieur le Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

Fait à COLMAR, le 22 DEC. 2005

LE PRESIDENT



Charles BOUTNER

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet - 4 JAN. 2006
Publication 20 JAN. 2006

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Yves GRASS

COMMUNE DE KOETZINGUE

PVA N 187

Section 18

Echelle 1/2000

